



## COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le premier décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

**Nombre de membres élus : 23, en fonction : 23, qui ont délibéré : 22.**

**Etaient présents : M. Francis BONNE, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMÜCK, Mme Sophie DROZDOWIEZ, M. Patrick MALLY (Arrivé à 20h30 avec pouvoir à M. Francis BONNE pour le début de la séance), M. Marc GUÉNIOT, M. Michel GAUTRON, M. Mistral BANA, M. Michel BELDJOUDI, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Isabelle PARENT, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Sandrine BRECK, M. Sébastien BRACHET, M. Olivier BARBIER, Mme Noémie MAYET, M. Olivier LEPAGE.**

**Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudine CHATELAIN à M. Michel BELDJOUDI, Mme Brigitte KLEIN à M. Sébastien BRACHET, Mme Martine GOFFINET à M. Michel GAUTRON, Mme Anne MARBEUHAN à M. Mistral BANA.**

**Absente excusée : Mme Christelle CAHART.**

**Secrétaire de séance : Mme Noémie MAYET.**

\*\*\*\*\*

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 16 Novembre 2022**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2022, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter. Monsieur GUÉNIOT précise que les cahiers d'administration objet du dernier point inscrit à l'ordre du jour est une édition distribuée dans les Ardennes et également dans la région Grand Est, avec un tirage de 10.000 exemplaires.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que les points initialement inscrits à l'ordre du jour pour l'autorisation de cession de terrains à Plurial Novilia et le droit de préemption pour un bien immobilier situé sur la commune déléguée de VILLERS CERNAY soient retirés de l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

**D2022-66 : PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BAZEILLES A LA COMMUNE DE LA MONCELLE :**

Suite à une réunion qui s'est tenue en sous-préfecture de Sedan avec les Maires de Bazeilles et La Moncelle, et considérant la délibération du 5 décembre 2022 prise par le Conseil municipal de la commune de La Moncelle, il est proposé au Conseil municipal de Bazeilles de délibérer pour :

- Solliciter les services de l'Etat pour réaliser les études financières et fiscales relatives au regroupement des communes de Bazeilles et La Moncelle,
- Retenir la date d'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les documents relatifs à la situation budgétaire de la commune de la Moncelle et en particulier les éléments explicatifs de son endettement ont été transmis aux élus préalablement à la réunion.

Adopté par 18 voix pour et 4 abstentions.

**D2022-67 : PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX DE LA FDEA SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – TRAVAUX DE VOIRIE DE RUBÉCOURT ET LAMÉCOURT :**

Par délibération du 11 mars 2022, le conseil municipal a adopté les travaux neufs d'éclairage public dans le cadre des travaux d'aménagement de voiries prévus à RUBÉCOURT ET LAMÉCOURT pour un montant de 46.930,36 €uros HT.

Monsieur le Maire précise qu'un devis complémentaire a été demandé auprès de la FDEA pour la commande de crosses pour un montant de 2.100,00 €uros.

Adopté à l'unanimité.

**D2022-68 : AVENANT POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE VOIRIE DE RUBÉCOURT ET LAMÉCOURT :**

Lors des travaux d'aménagement de voirie de Bazeilles, Villers-Cernay et Rubécourt et Lamécourt, un devis avait été transmis par le Cabinet IVOIRE pour la maîtrise d'œuvre des travaux sur les 3 communes. Le montant prévu pour les travaux de voirie de la RD 17 à Rubécourt et Lamécourt s'élevait à 14.720,00 €. Un devis actualisé a été transmis par le Cabinet IVOIRE pour un montant de 20.825,00 € ; sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte l'avenant correspondant à la différence pour 6.105,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant. Les crédits sont prévus au budget communal 2022.

Adopté à l'unanimité.

**D2022-69 : ADOPTION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UNE CUVE INCENDIE – TRAVAUX DE VOIRIE DE RUBÉCOURT ET LAMÉCOURT :**

Dans le cadre des travaux de voirie de Rubécourt et Lamécourt, et afin de maintenir la réserve incendie nécessaire, il est proposé au conseil municipal d'adopter le devis relatif à l'acquisition d'une cuve Incendie de 30 m3 dont le coût HT est de 23.075,00 €.

Adopté à l'unanimité.

## **D2022-70 : AUTORISATION DE DEPENSES POUR LES FETES ET CÉRÉMONIES :**

Suite à une observation de la Chambre régionale des comptes, et à la demande de la trésorerie, Monsieur le Maire soumet la liste suivante relative aux dépenses engagées par la commune sur le compte 6232 – Fêtes et cérémonies.

- Fournitures pour les cérémonies civiles et militaires (Boissons diverses, alimentation, sonorisation, repas, feux d'artifice), et pour les autres manifestations culturelles ou touristiques (spectacle, concerts, Téléthon)
- Les médailles, coupes, et autres cadeaux offerts aux cérémonies,
- Bons d'achat fleurissement, illuminations, et prestations sociales (Noël),
- Les compositions florales pour cérémonies et manifestations diverses (décès, retraite),
- Les frais engagés par les élus dans le cadre des déplacements : cérémonies à Fréjus, Congrès de l'association des maires des Ardennes, et divers,
- Les fournitures pour Noël : spectacle, réservations (ex : Bowling), chocolats, colis de Noël,
- Livres de Noël et chocolats offerts aux écoles,
- Achat de sapins de Noël pour l'embellissement de la commune,
- Paniers garnis,
- Prestations pour le personnel et les élus (ex : places de foot),
- Livres offerts par la mairie à l'occasion des mariages, PACS et baptêmes,
- Cartes de vœux, bulletin municipal, et cartons d'invitation.

Adopté à l'unanimité.

## **D2022-71 : RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE :**

Comme évoqué lors d'un précédent conseil municipal, les élus adoptent le recours à un contrat d'apprentissage pour le service périscolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 août 2023, afin de permettre à l'élève de poursuivre sa scolarité.

Adopté à l'unanimité.

## **D2022-72 : REGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au centre de gestion 54 en partenariat avec le centre de gestion des Ardennes. Le coût d'adhésion est de 0,057% de la masse salariale soit 737,28 €. Cela permettra à la commune de se doter des informations juridiques et du cadre légal applicable à la communication de données dans le cadre du fonctionnement de la collectivité.

Le centre de gestion 54 sera désigné délégué de la protection des données après signature d'une convention.

Adopté à l'unanimité.

### **Informations diverses :**

- **Monsieur GUÉNIOT** : - informe les élus d'une procédure disciplinaire mise en œuvre pour un agent du secrétariat de mairie,
  - rappelle la date de distribution des colis de Noël le Samedi 10 Décembre 2022 à la salle Infanterie de Marine,
  - rappelle la date de la réception au Lycée hôtelier de Bazeilles avec les enseignants, le personnel périscolaire et les élus,
  - rappelle la date du Noël du personnel et des élus organisé au Bowling de Douzy le Vendredi 16 décembre 2022,
  
- **Monsieur GAUTRON** : La SAFER a contacté la Mairie au sujet d'une vente de bois situés à VILLERS CERNAY et dont la superficie de 12 ha 80 est proposée à la vente 7.200 € l'hectare. Monsieur BARBIER se renseigne et fournira les informations.
  
- **Monsieur le Maire** précise que dans le cadre des travaux de voirie à Rubécourt et Lamécourt, l'exploitant agricole a accepté de signer le passage sur le terrain qu'il exploite : cela permettra de ne pas retarder le déroulement des travaux.
  
- **Monsieur GRASMUCK** : présente la situation d'avancement de la révision du PLU. La consultation publique est en cours : les plans et registre sont à la disposition du public. La commune a obligation de présenter un diagnostic foncier et de fixer un objectif chiffré permettant de limiter la consommation. La consommation pour Bazeilles de 2011 à 2021 s'élève à 9 hectares. La réduction de 50 % imposé par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires fixe la consommation à 4,5 hectares pour la période du 24 août 2021 au 24 août 2031.

**Les points qui restent à finaliser dans le cadre de la révision du PLU concernent 3 zones : la zone commerciale, la propriété DAVID, et la partie arrière de la zone commerciale.**

**L'objectif reste de finaliser la révision générale rapidement pour démarrer l'écriture du projet de règlement.**

**Concernant le projet de territoire, des fiches actions sont en cours : il reste à réunir les élus pour trancher sur les orientations politiques au cours du mois de janvier.**

Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Bazeilles, le 15 décembre 2022

Le Maire,

Francis BONNE